



Changement de poste sans modification contrat de travail

Par **polgend**, le **05/09/2016** à **19:47**

Bonjour,

En poste comme responsable de gardiennage dans une société depuis 10 ans, je suis logé par l'employeur. On m'a proposé verbalement un poste de chargé de clientèle au début de l'année 2016. Le directeur de service de l'époque m'a dit verbalement que les contraintes liées à ma précédentes fonctions étaient devenues caduques hormis ouvrir la société le matin afin que le personnel puisse entrer. Je précise que je n'ai jamais été reçu par le directeur général pour ce changement de poste.

Au mois de juillet, ma hiérarchie précédente m'a fait signer un avenant non signé par mon directeur de service actuel, précisant qu'en plus de mes nouvelles fonctions je devais fermer la société à 19h00 (volets etc...) et revenir à 20h30 faire une ronde, tout cela pour justifier mon logement de fonction. Je précise que je travaille désormais de 07h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00 dans ma nouvelle fonction de chargé de clientèle soit au total environ 42h30 au lieu des 37h30 payées et de plus j'ai une amplitude de travail de 07h30 à 21h00 et un temps de repos de 21h00 à 07h30 et le tout sans aucun changement de mon contrat de travail depuis 2005 comme responsable de gardiennage. Je dois de plus rester à mon domicile tous les week-end pour une astreinte de 06h00 hebdo et je peux vaquer à mes occupation que 12 week-end par an hormis les périodes de congés. J'ai 59 ans avec des problèmes de santé et je suis reconnu par la MDPH comme travailleur handicapé de 50 à 79%. Que puis-je faire car je suis à la limite de la dépression.

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **05/09/2016** à **21:36**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical ou d'un avocat spécialiste afin d'examiner le contrat de travail initial ainsi que l'avenant pour envisager le recours possible devant le Conseil de Prud'Hommes si l'employeur ne veut pas revoir vos conditions de travail...

Par **polgend**, le **06/09/2016** à **07:20**

Merci pour la rapidité de votre réponse.

Cordialement
polgend